

METTRE EN ŒUVRE DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES PERMETTANT DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES AU TRAFIC ROUTIER SUR L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

OBJECTIF

Mettre en œuvre des mesures supplémentaires permettant de réduire les émissions liées au trafic routier sur les voies rapides urbaines, la rocade toulousaine et l'hypercentre.

Document Source

PPA 2016-2020 - Action B8

Secteur concerné

Mobilité – Transports (Gestion des circulations)

Public concerné

Tout public utilisateur de véhicules professionnels ou personnels

Pilote(s) de l'action



DREAL Occitanie

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Cette action vise à identifier et proposer de nouvelles mesures visant à réduire la pollution atmosphérique sur l'agglomération Toulousaine.

La modélisation du scénario « fil de l'eau + PPA 2020 » montre qu'il y aura toujours à cette échéance environ 350 personnes situées en zone de dépassement aux NOx. Il est donc nécessaire d'examiner l'opportunité de nouvelles actions visant à agir pour faire baisser les émissions globales liées au trafic routier sur le territoire du PPA. Pourront par exemple être étudiés :

- La régulation dynamique du trafic (abaissement de vitesses, péages urbains, restrictions de circulation portant sur certaines catégories de véhicules, ...)
- La gestion du temps (lissage des heures par les entreprises, les services publics et les universités, ...)
- La limitation des déplacements en centre ville (tarification de stationnement adaptée en fonction des axes les plus/moins pollués, ...)
- L'adaptation de l'usage de véhicules moins polluants (évolution des flottes pour les livraisons, bus moins polluants dans les zones les plus polluées, ...)
- Le développement de voies réservées et ou adaptées pour les bus, taxis et éventuellement le covoiturage sur certaines zones
- Le développement d'actions visant à éviter le déplacement (promouvoir le télétravail, promouvoir les démarches en ligne...),
- Le développement de la marche (état des lieux, communication sur les bienfaits, identification des zones dangereuses, aménagements urbains...),
- L'amélioration des performances environnementales des activités de services : artisans, artisans taxis (sensibilisation, mise en œuvre de chartes...).
- L'accompagnement de la mise en œuvre des propositions du plan d'action pour lutter contre la pollution de l'air annoncé le 2 juin par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (certificat qualité de l'air pour les véhicules les moins polluants...)

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2016-2020

Partenaires associés

- Fonction des mesures qui seront étudiées





MOYENS MIS EN OEUVRE

Un cadre de réflexion partenarial regroupant les services de l'Etat, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole, Tisséo Collectivités, Vinci Autoroutes et SNCF Réseau

FINANCEMENT

Estimation du coût global


Des éléments de coûts pour chaque projet étudié sont donnés dans les études multimodales.

Partenaires financiers

Pour les études multi-modales :

- Région Occitanie
- Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Toulouse Métropole
- Tisséo Collectivités

Pour la réalisation des projets : en fonction des compétences




IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air escomptée

Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs


L'évaluation des projets envisagés à l'horizon 2030 dans les études multimodales a été réalisée par ATMO Occitanie. Ils devraient engendrer une baisse des émissions de NO₂ de 3% sur le territoire du PPA, complémentaire à celle attendue par la mise en oeuvre du projet Mobilités en 2030. Le rapport d'étude sera publié au cours de l'année 2021.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions mises en oeuvre
- Nombre de personnes situées en zone de dépassement

Information complémentaire :

- 2018 : Dans le cadre de la réalisation des études multimodales, l'étude d'adaptation des vitesses autorisées sur les voies rapides a été lancée.
 - 2019 : des voies réservées au co-voiturage ou bus sont à l'étude sur A64 et A68
- 

Commentaire général sur l'action et son avancement

Action terminée 

Les études multimodales identifient les projets routiers à mettre en oeuvre à l'horizon 2030 et 2040 pour diminuer la congestion du trafic. Ces études sont partenariales et impliquent l'ensemble des acteurs locaux de la mobilité. Elles viennent en complément du Projet Mobilités 2020.2025.2030 qui planifie le développement des transports en commun.

Les projets envisagés sont évalués sur plusieurs critères, parmi lesquels leurs effets sur la qualité de l'air. Ils sont de nature variées : développement d'infrastructures cyclables (cf. schéma directeur cyclable d'agglomération), aménagement de voies réservées au covoiturage, adaptation des vitesses sur les axes structurants, régulation dynamique du trafic, aménagements routiers, ...)

La diminution du trafic diminuera également les émissions de polluants.

Une autre mesure supplémentaire sera mise en oeuvre à court terme par Toulouse-Métropole : la ZFE-m.

Actions de la Feuille de Route associées à l'action B8

N°	Action(s)	Pilote(s)
19	Plan local de stationnement	Toulouse Métropole
20	Etude de préfiguration d'une zone à circulation restreinte (ZCR)	Toulouse Métropole
22	Développement des zones apaisées dans les faubourgs toulousains et dans les communes de périphérie	Toulouse Métropole
38	Extension P+R de Borderouge et création d'une zone nouvelles mobilités	Tisséo
39	Silo mixte P+R de Basso-Cambo	Tisséo
67	Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation	Toulouse Métropole